

DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAUL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZYIES PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 31 – 2026CS – Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'«au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Comité Syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, nomme Monsieur Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron, pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOULLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIELLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agen d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 32 – 2026CS – Election du Président

Vu les articles L.5711-1, L.5211-2 et L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.5211-8 et L.5211-9 du même code,

Considérant qu'à l'issue des élections municipales de 2026, et au terme de l'élection par chacune des collectivités adhérentes de leur représentant au Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala, il convient de procéder à l'élection des instances syndicales, et notamment du Président,

Considérant les membres, dûment convoqués à cet effet, formant la majorité des délégués pouvant valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°12-2025-12-30-00001 en date du 30 décembre 2025 relatif aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala,

Il convient donc de procéder à l'élection des instances syndicales et notamment son Président. Le Comité syndical PROCEDE à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala, sous la présidence de Madame ANDURAND LE GUEN Nicole, déléguée de la commune de LE BAS SEGALA, doyenne de l'assemblée.

Madame ANDURAND LE GUEN Nicole constate que les règles du quorum sont respectées conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les assesseurs désignés parmi les délégués sont les suivants :

- ALMAYRAC Gilles, délégué de la commune de RULLAC-SAINT-CIRQ
- ANDRIEU Marc, délégué de la commune de CALMONT

Puis, Madame ANDURAND LE GUEN Nicole invite les candidats à se déclarer au titre de l'élection du Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala. Est enregistrée la candidature de :

- REGOURD Yves, délégué de Lévezou Communauté de Communes (commune de LE VIBAL)

Madame ANDURAND LE GUEN Nicole explique ensuite aux membres du Comité syndical les conditions de déroulement du processus de vote. Chaque délégué procède à un vote à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement des votes, Madame ANDURAND LE GUEN Nicole communique aux membres du Comité syndical les résultats des votes émis au titre du premier tour de l'élection du Président, comme décrit ci-après :

Premier tour :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées, soit délégués présents et représentés) : 76

Nombre de suffrages déclarés blancs : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 70

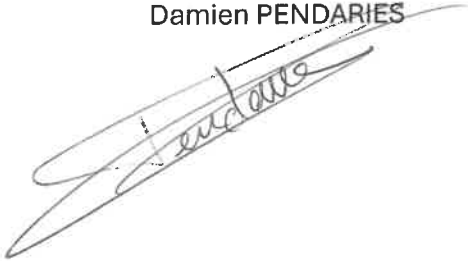
NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Yves REGOURD	70	Soixante-dix

Monsieur Yves REGOURD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Madame ANDURAND LE GUEN Nicole, doyenne d'âge de l'assemblée, déclare Monsieur Yves REGOURD élu Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala.

Monsieur Yves REGOURD est immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Nicole ANDURAND LE GUEN,
Doyenne d'âge



S.M.E. LEVEZOU SEGALA
313 Rue du Levant
ZA du Puech
12160 BARAQUEVILLE
LEVEZOU SEGALA

DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOULLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathatie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELEERIS Jean-Claude (LESCURE JAOLU), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIELLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 33 – 2026CS – Election des vice-présidents et membres du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et suivants, et L.5211-1 et suivants, et plus particulièrement les articles L.5211-5-1 et L.5221-10,

Considérant qu'à l'issue des élections dans chacune des collectivités adhérentes de leurs représentants auprès du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala, il convient de procéder à l'élection des instances syndicales et notamment le Bureau,

Vu l'arrêté n°12-2025-12-30-00001 en date du 30 décembre 2025 relatif aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala,

Considérant que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à « 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder quinze vice-présidents »,
Considérant qu'au terme de l'article 8 des statuts, le Comité syndical fixe la composition du Bureau,

Vu la proposition du Président de fixer le nombre des vice-présidents à six et le nombre des membres à huit, soit un bureau syndical composé de quinze membres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

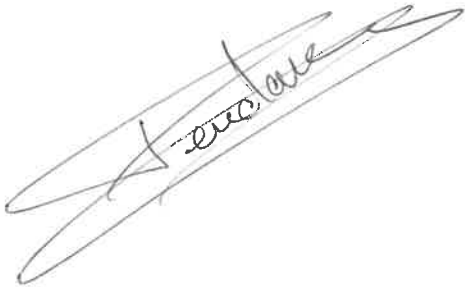
- **DE FIXER** la composition du bureau à 15 membres, soit le Président, 6 vice-présidents et 8 membres, étant précisé qu'une mise à jour du règlement intérieur prendra en compte cette modification ;
- **DE PROCEDER** à l'élection des vice-présidents et des membres du Bureau du Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala
- **D'APPROUVER** à l'unanimité la liste proposée par le Président et désigne donc :
 - Monsieur Marc ANDRIEU, délégué de la commune de CALMONT élu 1^{er} Vice-Président
 - Monsieur Gilles ALMAYRAC, délégué de la commune de RULLAC-SAINT-CIRQ élu 2^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Jacques BARBEZANGE, délégué de la commune de BARAQUEVILLE élu 3^{ème} Vice-Président
 - Madame Nadine VERNHES, déléguée de la commune de CENTRES élue 4^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Frédéric ICHARD, délégué de la commune de LACAPELLE-SEGALAR élu 5^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Jean-Pierre CHAMBERT, délégué de la commune de SANVENSA élu 6^{ème} Vice-Président
 - Monsieur Jacques ARLES, délégué de la commune de SAINT-ROME-DE-TARN élu 1^{er} Membre du Bureau
 - Monsieur Dominique BESSOU, délégué de la commune de LA FOUILLADE élu 2^{ème} Membre du Bureau
 - Monsieur Jean-Claude CARRIE, délégué de la commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE élu 3^{ème} Membre du Bureau
 - Monsieur Jean-Louis CAVALIER, délégué de la commune de RIEUPEYROUX élu 4^{ème} Membre du Bureau
 - Monsieur Emmanuel CROS, délégué de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (commune de LAGUEPIE) élu 5^{ème} Membre du Bureau
 - Monsieur Daniel JALBERT, délégué de la commune de VEZINS DE LEVEZOU élu 6^{ème} Membre du Bureau
 - Madame Laurence PAGES-TOUZE, déléguée de Rodez Agglomération (commune de SAINTE-RADEGONDE) élue 7^{ème} Membre du Bureau
 - Monsieur Franck VIEILLEDENT, délégué de la commune de CASTELNAU-PEGAYROLS élu 8^{ème} Membre du Bureau

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES

Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOULLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOUL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNOY)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 34 – 2026CS – Délégations de pouvoir du Comité syndical au Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération en cette même séance désignant les membres du Bureau du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala,

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant », à l'exception de certaines

matières et qu'en vertu de l'article L.5211-9 du CGCT, le Président « seul chargé de l'administration, [...] peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau »,

Considérant que ces délégations permettent une plus grande réactivité et efficacité dans la gestion administrative des dossiers du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala pour les affaires courantes, celles revêtant un caractère d'urgence ou relevant de l'exécution de décisions préalablement approuvées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

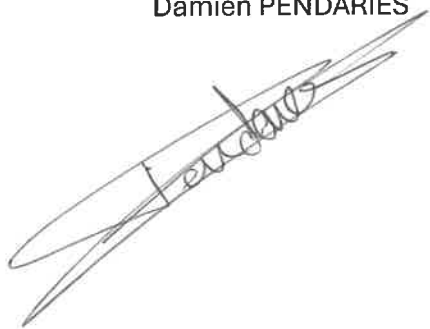
- **DE CONFERER** au Bureau, pour la durée du mandat, par délégation, dans le cadre des crédits votés au budget, les attributions suivantes :
 - Approbation des programmes, avant-projets, schéma directeurs et opérations prévus au Budget primitif
 - Passation des marchés d'assurance et leurs avenants, dont le montant est supérieur au seuil réglementaire qui impose de recourir aux procédures formalisées, et règlement des conséquences dommageables des sinistres et acceptation des indemnités de sinistre
 - Passation sur le fondement des accords-cadres, des marchés dont le montant est supérieur au seuil réglementaire qui impose de recourir aux procédures formalisées, et leurs avenants, et sous réserve des marchés en procédure adaptée déléguée au Président
 - Approbation des avenants aux conventions de vente et d'achat d'eau en gros sans incidence financière
 - Approbation des déclarations de projets réalisés dans le cadre d'une enquête publique
 - Approbation des dossiers en vue d'initier des déclarations d'utilité publique des périmètres de protection et des prélèvements liés aux périmètres de protection en application des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique
 - Affectation, mise à disposition supérieure à 6 mois des propriétés ou biens syndicaux utilisés par le service public et passation de tout acte subséquent, ainsi que les décisions de conclure les conventions de louage de choses
 - Acquisition, aliénation (à l'exception de l'aliénation des canalisations désaffectées) et échanges mobiliers supérieurs à 8000 €, et mise au rebut des équipements
 - Acquisitions, aliénation et échanges de biens immobiliers, promesses de vente et d'achat, déclassement, si nécessaire, du domaine public des parcelles avant cession
 - Fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala à notifier aux expropriés, le cas échéant, arbitrages en vue d'aboutir au règlement des litiges pouvant survenir à l'occasion de l'application de la convention de gestion du service public de l'eau
 - Approbation et décision de recourir et conclure les éventuelles transactions en vue d'aboutir au règlement des litiges susceptibles de survenir à l'occasion de la passation ou de l'exécution de contrats ou marchés publics ou de dommages liés à l'exercice de la compétence eau potable (sinistres, dommages de travaux publics, etc...), sous réserve des pouvoirs propres du Président et dans la limite des dispositions législatives, le règlement des affaires concernant le personnel, l'application du statut et les modifications du tableau des effectifs dans le cadre des crédits votés par le Comité syndical

- o Décider des admissions en non-valeur des recettes dans la limite des crédits inscrits au budget
- Conformément à l'article L.5211-10 susvisé du CGCT, le Président rendra compte des travaux et attributions exercées par délégation du Comité à chaque réunion du Comité syndical.

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joet (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOLU), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIELLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 35 – 2026CS – Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L.5211-9 et L.5211-10, et L.1413-1 du même code,

Vu la délibération en cette même séance désignant le Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala,

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président et le Bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant que ces délégations permettent une plus grande réactivité et efficacité dans la gestion administrative des dossiers du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala pour les affaires courantes, celles revêtant un caractère d'urgence ou relevant de l'exécution de décisions préalablement approuvées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE CONFERER** au Président, pour la durée du mandat, par délégation, dans le cadre des crédits votés au budget, les délégations d'attributions suivantes :
 - o Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et la réglementation des actes, conventions, marchés publics et accords-cadres, conclus à la suite d'une procédure adaptée, dont l'objet porte sur des travaux, sur des fournitures et des services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - o Prendre toute décision de conclusion, signature, exécution et le cas échéant de résiliation de toute convention de groupement de commande et ses avenants ;
 - o Passation des marchés publics d'assurances et leurs avenants, dont le montant est inférieur au seuil réglementaire qui impose de recourir aux procédures formalisées, et règlement des conséquences dommageables des sinistres et acceptation des indemnités de sinistre ;
 - o Acquisition du foncier strictement nécessaire à la réalisation des programmes d'investissement et à l'exploitation du service public syndical ;
 - o Acquisition, échange et aliénation de biens immobiliers et mobiliers jusqu'à 8000€, approbation de conventions de mise à disposition de biens mobiliers, approbation de désaffectation de canalisation ou réservoirs, et conventions de cessions afférentes à ces biens ;
 - o Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme ;
 - o Mise en œuvre au nom du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala du droit de préemption défini par le Code de l'urbanisme ;
 - o Dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration pour les ouvrages, travaux et activités réalisées à des fins non domestiques par toute personne morale publique entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines et rejets, en application du Code de l'Environnement et pour l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine conformément aux dispositions du Code de la Santé publique ;
 - o Constitution de servitudes à intervenir rendues nécessaires pour le service public de l'eau et modification ou suppression d'actes de servitude existants rendus inutiles pour le service public de l'eau, le cas échéant, ainsi que la constitution de servitude sur le domaine public du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala ;
 - o Décisions portant sur l'occupation temporaire, dans la limite de six mois, des biens immobiliers ou propriétés syndicales ;
 - o Désignation des hommes de l'art, experts chargés d'effectuer tous contrôles et études (hydrogéologue agréé par exemple) ;

- Consultation pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment sur :
 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT
 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
 - Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala ;
 - Décision de procéder à la réalisation des emprunts, d'exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessous :
 - La faculté de passer du taux variable au taux fixe, ou du taux fixe au taux variable
 - La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
 - Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation
 - La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
 - La possibilité de procéder à un différé d'amortissement
 - La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursementToute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité ;
 - Approbation et décision de signer tout document nécessaire aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts du Syndicat (renégociations, réaménagements, ligne de trésorerie ou remboursements anticipés éventuels), à l'exclusion des opérations de marché tels que les contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change dans la limite des crédits budgétaires inscrits en dépenses ou en recettes au budget. Toute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité ;
 - Décision d'intenter, avec tous pouvoirs, devant toutes juridictions de toute nature (dont les juridictions administratives et judiciaires) les actions en justice, ou de défendre le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala dans toute action intentée contre lui quelle que puisse être la nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action, jusqu'à épuisement des voies de recours si nécessaire, de désigner les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et de fixer le cas échéant leurs honoraires et de les régler en conséquence ;
 - Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels peuvent être impliqués les véhicules du Syndicat utilisés par les agents du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala.
- **DE PRENDRE ACTE** que, conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de la présente délibération peuvent être signées par un vice-président agissant par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L.5211-9 du même Code ;

Conformément à l'article L.5211-10 susvisé du CGCT, que le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité syndical à chacun de ses réunions.

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLET Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOUL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agen d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 36 – 2026CS – Indemnité de fonction du Président

Vu l'article L.5211-12, L.5721-8, R.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,
Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992, modifiée, relative aux conditions d'exercices des mandats locaux,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant que la population totale du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants,

Vu le budget syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

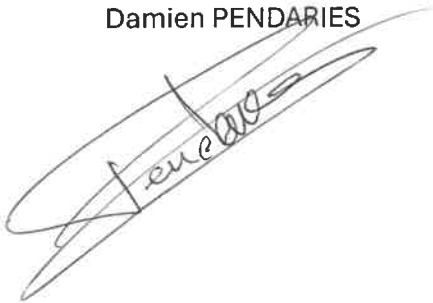
- **D'ATTRIBUER** une indemnité de fonctions mensuelle au Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala à compter de ce jour,
- **DE FIXER** cette indemnité au taux prévu par les textes susvisés soit, 29.53% de l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique (soit 1213,84 euros au 01/01/2026, IB1027/IM835).

Tableau récapitulatif des indemnités allouées au président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala		
Fonction	Montant mensuel au 19/05/2026	Pourcentage indice brut terminal de la fonction publique
Président	1213.84€	29.53%

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLET Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOLU), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIYES PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agen d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 37 – 2026CS – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il est indiqué au Comité syndical qu'il doit élire en son sein les membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) composée de droit par le Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Vu les articles L.1414-2, L.1411-5 et D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la liste présentée,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DESIGNER** Monsieur le Président, président de la Commissions d'Appel d'Offre
- **DE DECIDER** de ne pas procéder au vote à bulletin secret
- **D'ELIRE** les membres de la Commission d'Appel d'Offre

5 titulaires :

- Nadine VERNHES
- Marc ANDRIEU
- Jean-Pierre CHAMBERT
- Jacques BARBEZANGE
- Gilles ALMAYRAC

5 suppléants :

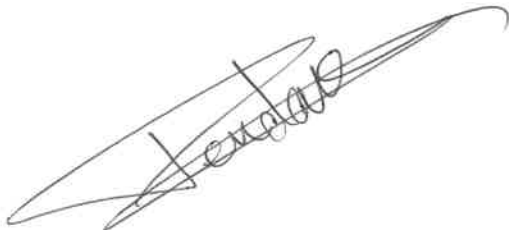
- Jean-Louis CAVALIER
- Frédéric ICHARD
- Jacques ARLES
- Laurence PAGES-TOUZE
- Franck VIEILLEDENT

Vote :

POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guithem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOLU), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIYES PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 38 – 2026CS – Composition et projet de règlement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Il est rappelé que l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

Il est rappelé que la CCSPL a été créée par délibération du 28 mars 2017.
Vu le projet de règlement de la CCSPL en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** le principe de fonctionnement et la composition tels que définit dans le projet de règlement annexé à la présente
- **DE DESIGNER** au sein de la CCSPL, pour la durée du mandat en cours, les membres de l'assemblée suivants :

Titulaires :

Nadine VERNHES

Jean-Pierre CHAMBERT

Suppléants :

Jacques BARBEZANGE

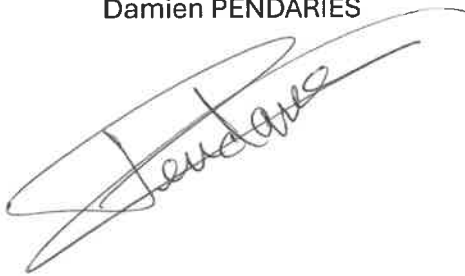
Jean-Claude CARRIE

Vote :

POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



ANNEXE

Projet de règlement de la CCSPL

Article 1 – Objet de la commission

La commission, constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour vocation de permettre aux usagers du service public de l'eau potable, par l'intermédiaire des associations représentatives,

- D'être informés sur le fonctionnement des services publics,
- D'apprécier la qualité du service rendu,
- D'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation,
- D'émettre toute proposition d'améliorations qui pourraient être nécessaires.

Article 2 – Ethique de la commission

La commission est un lieu de dialogue et de débat entre le Syndicat (élus et services) et les associations membres de la CCSPL afin d'améliorer la gestion des services publics locaux.

Tous les participants peuvent s'y exprimer librement. Toute prise de parole, demande ou communication écrite doivent être formulées dans le respect des personnes, de la diversité des points de vue exprimés et l'écoute attentive de tous.

Le Président de la commission est garant du respect de l'éthique de la commission.

Article 3 – Composition de la commission

La commission est présidée par le Président du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala. Sa composition doit être arrêtée par le Comité syndical.

Proposition : Elle comprend, outre le Président, 2 membres de l'assemblée délibérante et 3 représentants d'associations des usagers des services publics : CLCV (Commission Logement Cadre de Vie, Familles Rurales et la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques).

Ces membres ont voix délibératives et sont habilités à prendre part aux votes.

En cas de vacances parmi les représentants des associations, par suite de décès, démission ou tout autre motif, l'association émet une proposition de remplacement dans un délai d'un mois et informe immédiatement le Président par courrier.

Outre les membres de la commission, peuvent assister aux réunions et participer aux débats sans pouvoir participer au vote :

- Des représentants des administrations de l'Etat,
- Des représentants de l'exploitant,
- Toute personne qualifiée que la commission jugera utile d'associer,
- Les agents du syndicat.

Article 4 – Désignation des délégués des associations

Chaque association est représentée par un délégué. Ils sont nommés membres de la commission par arrêté du Président. Chaque association peut nommer un suppléant.

La liste des associations et de leurs représentants est réactualisée une fois par an suivant les mêmes modalités. Les associations retenues doivent avoir une activité sur le périmètre du syndicat liée à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics.

Toute association compétente et concernée par la CCSPL peut solliciter le Président de la commission pour devenir membre de la CCSPL dans la limite des places disponibles.

Article 5 – Durée du mandat

Les membres de la commission sont nommés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat syndical. Le Président du SMELS peut mettre fin à tout moment à la participation d'une association dans les cas suivants :

- Absence injustifiée à plus de trois réunions plénières consécutives de la commission,
- L'association est dissoute ou n'exerce plus d'activité dans le périmètre du syndicat,
- Le non-respect de l'éthique de la commission après trois manquements et rappels à l'ordre.

Article 6 – Fonctionnement de la commission

Le règlement intérieur détermine le fonctionnement de la commission. Les modifications du règlement intérieur sont adoptées en séance plénière.

Le programme de travail prévisionnel de la commission est fixé annuellement. Le secrétariat de la commission est assuré par les services du SMELS.

Article 7 – Périodicité et objet des réunions

La commission se réunit au moins une fois par an, sous la présidence du Président du syndicat, en vue :

- De l'examen des rapports annuels établis par le prestataire et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations de prestation et une analyse de la qualité de service (article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- De l'examen du RPQS - Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- De la consultation pour avis sur :
 - o Tout projet de délégation de service public, avec que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation, dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - o Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de cette régie ;
 - o Tout projet de partenariat
- Des avis préalables à la modification du règlement de service prévu à l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Des réunions supplémentaires peuvent être décidées par le Président ou à la demande motivée d'un ou plusieurs membres.

Article 8 – Convocations et ordre du jour

Toute convocation est envoyée par le Président du syndicat. Le délai de convocation ne peut être inférieur à 5 jours ouvrables.

Chaque membre de la CCSPL peut communiquer au Président une proposition de sujet à inscrire à l'ordre du jour au moins 30 jours avant la date de la réunion.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Article 9 – Présidence et déroulement des réunions

Les réunions de la commission ne sont pas publiques. Les interventions au cours des débats ne peuvent porter que sur la question qui vient à l'ordre du jour ou sur une question supplémentaire dans les conditions prévues aux articles 7 et 8.

A chaque début de réunion, un secrétaire de séance est désigné, alternativement au sein des représentants des associations, et des représentants des élus, à tour de rôle. Il assiste le Président dans l'animation de la séance et a la charge de la vérification du projet de procès-verbal de séance proposé par les services du syndicat.

Le Président du Syndicat assure la présidence de la commission. Il ouvre les séances, dirige les débats et veille au bon déroulement de la séance et au respect de l'expression de chacun. S'il le juge utile pour la clarté des débats, le Président peut donner la parole à une personne ou un expert de son choix.

Article 10 – Quorum et expression des avis et votes

La moitié des membres habilités à prendre part au vote doit être présente pour que la commission puisse valablement délibérer, dans le cas de consultation pour avis pour tout projet énuméré au quatrième alinéa de l'article 7.

Un membre empêché d'assister à une séance de la CCSPL peut donner à un autre membre, pouvoir écrit de voter en son nom, mais aucun membre ne peut détenir plus d'un pouvoir. Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum qui ne compte que les personnes présentes.

En cas de non atteinte du quorum, la commission est à nouveau convoquée dans les 8 jours et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Pour les autres travaux, avis et discussion, le quorum n'est pas requis.

Article 11 – Expression des avis et votes

La commission examine l'ensemble des documents relatifs à l'exploitation du service public eau potable en prestation de service (rapports de l'exploitant, bilans d'activité...) et émet des avis sur les projets de délégation sous forme de vote.

Les avis sont recueillis à la majorité des suffrages exprimés, au vote à main levée, y compris les pouvoirs. Toutefois, si le Président le juge utile ou à la demande d'au moins un tiers des membres habilités à prendre part au vote, le vote a lieu à bulletin secret.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 12 – Procès-verbal de séance

Le projet de procès-verbal de la réunion élaboré par les services du syndicat est soumis au secrétaire de la séance, avant envoi aux membres de la commission. Ceux-ci peuvent faire part au Président de leurs observations éventuelles dans les 15 jours suivant la réception. Après les corrections éventuelles, le procès-verbal ainsi modifié est envoyé aux membres de la commission, ainsi qu'aux membres du Comité syndical. Il est définitivement adopté lors de la séance suivante de la commission. Les procès-verbaux approuvés sont joints au bilan annuel du Président faisant état des travaux réalisés par la commission.

Article 13 - Modification et application du règlement

Le présent règlement devra être adopté à la majorité absolue des membres de la CCSPL. Il est exécutoire dès son adoption. Il peut être modifié à l'initiative soit du Président, soit de la majorité de ses membres. Toute modification du présent règlement intérieur de la CCSPL doit être approuvée à la majorité absolue des membres habilités à prendre part aux votes.

DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOUL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. GARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIELLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 39 – 2026CS – Désignation d'un délégué du SMELS à la Commission Locale de l'Eau

Vu l'article de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du président de ce jour et des instances du SMELS, il convient de procéder à l'élection du représentant du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala auprès de la Commission Locale de l'Eau,

Conformément au Code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3, R.212-26 à R.212-49 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),

Conformément à l'arrêté n°12-2025-05-12-00001 en date du 12 mai 2025 relatif à la composition de la CLE du SGAE Viaur,

Considérant la candidature de : Marc ANDRIEU

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DESIGNER** Monsieur Marc ANDRIEU en tant que délégué du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Viaur.

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLET Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joël (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 40 – 2026CS – Désignation des délégués du SMELS à l'EPAGE Viaur

Vu l'article de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'issue de l'élection du Président et du renouvellement des instances, il convient de procéder à l'élection des représentants du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala auprès de l'EPAGE Viaur,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 5 août 2019 portant reconnaissance du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur en EPAGE,

Vu l'arrêté n°12-2025-08-18-00002 du 18 août 2025 et les statuts de l'EPAGE Viaur qui prévoient la représentation du SMELS à travers un délégué titulaire et un suppléant,

Considérant les candidatures de : Yves REGOURD et Marc ANDRIEU

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

● **DE DESIGNER :**

- Yves REGOURD en tant que délégué titulaire du SMELS à l'EPAGE Viaur
- Marc ANDRIEU en tant que délégué suppléant du SMELS à l'EPAGE Viaur

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOULLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joël (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOUL), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZEYS PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 41 – 2026CS – Désignation d'un délégué du SMELS au SMICA

Vu l'article de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'issue de l'élection du Président et du renouvellement des instances, il convient de procéder à l'élection des représentants du Syndicat Mixte des Eaux Levezou Ségala auprès du SMICA,

Vu les derniers statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Territoriales Aveyronnaises (SMICA) disposant que le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala est représenté au Comité syndical par un délégué,

Considérant la candidature de : Frédéric ICHARD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

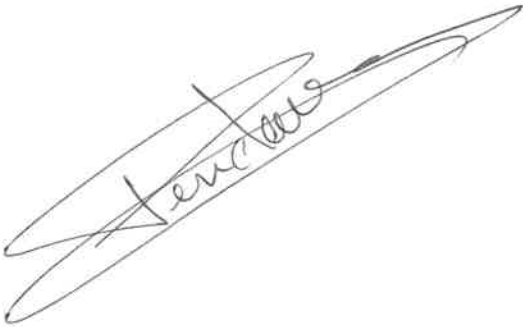
DECIDE

- **DE DESIGNER :**
Frédéric ICHARD en tant que délégué du SMELS au SMICA

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



Le Président,
Yves REGOURD



DEPARTEMENT
AVEYRON

ARRONDISSEMENT
Villefranche-de-
Rouergue

Nombre de délégués
en exercice : 84
Quorum : 43
Présents : 72
Votants : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 14 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX DU LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Gramond.

Délégués présents : 72/84 – BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), Mme PETOUILLAT Dominique (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. MALATERRE Alain (BARAQUEVILLE), Mme ROUSSON Nathalie (BOR ET BAR), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), Mme JANKOWSKI Sandrine (BOUSSAC), M. MOLINIER Vincent (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique (CAMBOULAZET), M. LESNIAK Thierry (CAMJAC), M. BERTRAND Francis (CANET DE SALARS), Mme MAZARS Huguette (CASSAGNES BEGONHES), Mme ARDON Sophie (CASTANET), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), Mme LAGARRIGUE Françoise (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PENDARIES Damien (LEVEZOU CC-AGEN D'AVEYRON), M. BRU Charles-Henry (LEVEZOU CC-ARQUES), M. ALRIC Jean-Michel (LEVEZOU CC-FLAVIN), M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL), M. JULIEN Daniel (LEVEZOU CC -PONT DE SALARS), M. PUECH Guillaume (LEVEZOU CC-PRADES SALARS), M. LOMBARD Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-CASTANET), M. CABADY Maxime (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. CROS Emmanuel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. VIAULES Pierre (CORDES SUR CIEL), Mme NESPOULOUS Régine (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. RAMBIER Vincent (GRAMOND), Mme PILLIET Bernadette (LA CAPELLE BLEYS), M. BESSOU Dominique (LA FOUILLADE), M. ROBERT Francis (LA SELVE), Mme SCHULZKE Chantal (LABARTHE-BLEYS), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE-SEGALAR), M. MARTY Guilhem (LAPARROUQUIAL), Mme ANDURAND LE GUEN Nicole (LE BAS SEGALA), M. BESOMBES Serge (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOLU), M. SEGONDS François (LUNAC), M. POUGET Daniel (MANHAC), Mme GRAVIER Sylvie (MILHARS), Mme CELIE CARTAYRADE Claudie (MONTJAU), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. VIGUIER Jean-Luc (MOUZIYES PANENS), M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. BLANC Gilbert (NAJAC), M. RICARD Pascal (QUINS), M. CAVALIER Jean-Louis (RIEUPEYROUX), Mme PAGES TOUZE Laurence (RODEZ AGGLOMERATION – SAINTE RADEGONDE), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. CHALET Frédéric (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. CARAYOL Jean-Luc (SAINT JUST SUR VIAUR), M. CALMELS David (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. GAUBERT Vincent (SALLES CURAN), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme FOURNIER Véronique (SEGUR), M. MOURIES Jérôme (VERRIERES), M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), M. CONSTANS Maxime (VIALA DU TARN), M. SAYSSET Frédéric (VILLEFRANCHE DE PANAT), M. BOUYSSIE Jean-Michel (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), Mme DENNE Isabelle (VINDRAC ALAYRAC).

Délégués ayant donné procurations : 4 – M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU-PEGAYROLS) à M. ARLES Jacques (SAINT ROMÉ DE TARN), M. ALAZARD Christian (MONTEILS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. DE WAVRECHIN Olivier (SAINT BEAUZELY) à M. JALBERT Daniel (VEZINS DE LEVEZOU), Mme PUEL Nathalie (LEVEZOU CC-SALMIECH) à M. REGOURD Yves (LEVEZOU CC-LE VIBAL).

Délégués excusés : 2 – Mme CASTELA Céline (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. GALIERES Nicolas (SAINT ROMÉ DE CERNON)

Secrétaire de séance : Damien PENDARIES, délégué de la commune d'Agén d'Aveyron.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Objet : 42 – 2026CS – Désignation du représentant du SMELS au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Il est rappelé au Comité syndical que le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Considérant le renouvellement du Comité syndical, il convient de procéder à la désignation du représentant du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Départementale.

Considérant la candidature de : Yves REGOURD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

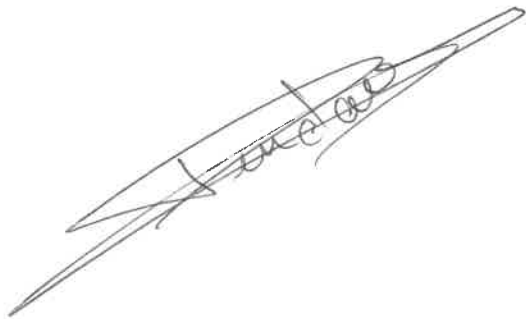
- DE DESIGNER :

Yves REGOURD en tant que représentant du SMELS au sein de l'Agence Départementale
Aveyron Ingénierie

Vote :	
POUR	76
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire,
Damien PENDARIES



**Le Président,
Yves REGOURD**

